



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

Service Information et Presse
Luxembourg, 3, rue de la Congrégation

E/1975

Le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1976

Monsieur Raymond Vouel, Ministre des Finances, a déposé le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1976 entre les mains du Président de la Chambre des Députés, Monsieur Antoine Wehenkel, le 9 septembre 1975, à l'Hôtel de la Chambre des Députés. Les Membres du Bureau et de la Commission des Finances et du Budget assistèrent à cette cérémonie de dépôt du projet de loi en question qui fut suivie d'une conférence de presse. Nous reproduisons ci-après la présentation du projet de budget de 1976, telle qu'elle a été faite par Monsieur Raymond Vouel, Ministre des Finances.

Le contexte conjoncturel

Le projet de budget pour 1976 s'inscrit dans un contexte conjoncturel marqué avant tout par la récession la plus grave que le monde occidental ait connue depuis les années trente.

Pour l'année 1975 il faut escompter une régression du PNB luxembourgeois de l'ordre de 5 à 7,5%.

Pour l'année 1976 les pronostics sont particulièrement aléatoires. Si tous les experts internationaux s'attendent à une reprise générale de l'activité économique au courant de l'année prochaine, les opinions divergent toutefois en ce qui concerne aussi bien le moment que l'ampleur de cette reprise.

Il semble toutefois prudent de s'attendre à ce que la reprise n'intervienne pas avant le printemps prochain et à ce qu'elle soit lente et progressive, de sorte qu'en 1976 il ne sera probablement pas possible de compenser la récession de 1975 et d'atteindre le niveau de production record de 1974.

Dans ces conditions on peut tabler, dans une première approche qui reste essentiellement provisoire, sur une croissance en volume du PNB de l'ordre de 4 à 5%, cette progression se greffant toutefois sur un niveau de départ très faible.

Les lignes de conduite du projet de budget pour 1976

Lors de l'établissement du projet de budget pour 1976, le Gouvernement a tenu compte de 3 facteurs essentiels, à savoir :

- des orientations de politique budgétaire du Conseil des Communautés européennes;
- des principes de politique budgétaire pluriannuelle du programme gouvernemental;
- des impératifs du programme gouvernemental et de la conjoncture économique.

Les orientations de la politique budgétaire du Conseil des Communautés européennes

Au cours du second examen de la situation économique dans la Communauté auquel les Ministres de l'Economie et des Finances ont procédé lors de leur session du 10 juillet 1975, le Conseil des Communautés a estimé que l'ampleur de la relance de l'activité économique sera dans doute inférieure aux pronostics des services de la Commission qui — rappelons-le — ont tablé sur une progression à prix constants de 4% du produit intérieur brut de la Communauté en 1976.

Dans ces conditions, la Commission sera donc amenée très probablement à réexaminer en automne les recommandations de politique budgétaire qu'elle a faites pour 1976 en vue de les adapter aux nouvelles hypothèses d'évolution de la conjoncture économique.

Pour le moment, le Gouvernement s'en tient notamment à la recommandation de la Commission aux Etats membres du 23 juillet 1975 qui se prononce pour une intensification de la lutte contre la récession. La réunion des Ministres des Finances de Venise (24. 8. 75) a confirmé cette orientation et a servi à la coordination des efforts nationaux en ce sens.

Les orientations particulières de la Commission concernant la politique budgétaire du Luxembourg pour 1976 ont été formulées comme suit :

« La récession et, en particulier, la chute brutale de la production sidérurgique auront laissé, en 1975, des traces profondes dans le budget du Luxembourg. Alors que celui-ci se soldait, ces dernières années, par un excédent substantiel, un déficit important est à prévoir en raison des moins-values fiscales au titre de l'impôt sur les collectivités et des mesures qui ont dû ou devront être prises pour faire face aux problèmes de l'emploi. Même en l'absence de toute mesure de relance, le budget sera encore

nettement déficitaire en 1976. Compte tenu des problèmes de l'emploi que risque de poser l'éventuelle persistance d'une faiblesse de l'activité, une telle situation budgétaire apparaît acceptable d'autant plus que les réserves dont disposent les autorités permettent, dans l'immédiat, d'en assurer le financement sans trop de difficultés. »

Les principes de politique budgétaire pluriannuelle du programme gouvernemental

La politique budgétaire du Gouvernement se situe primordialement au-delà du conjoncturel et se fonde essentiellement sur les aspects structurels et sur l'horizon à moyen terme.

— Programmation économique et programmation financière

Dans sa déclaration du 4 juillet 1974, le Gouvernement a annoncé une relance de la programmation économique afin de constituer la base sur laquelle devront se développer la programmation financière, la programmation sociale et l'aménagement du territoire. Cette programmation devra se fonder sur une actualisation des travaux entrepris en 1970-1971 dans le cadre des tables rondes. Devant l'incertitude actuelle concernant les chances de développement à moyen terme des principaux secteurs d'activité de notre pays, la plupart des branches et entreprises qui sont appelées à participer à ces tables rondes ne sont cependant pas en état de soumettre les données indispensables en vue de l'établissement d'un programme économique cohérent.

Or, le manque d'une programmation économique rend impossible l'élaboration de programmes pluriannuels des finances publiques et, a fortiori la détermination rigoureuse de la norme de progression annuelle des dépenses publiques. Dans son avis du 8 juillet 1975, le Conseil économique et social s'est d'ailleurs exprimé comme suit au sujet de ce problème : « ... c'est à l'issue, que l'on espère pas trop lointaine, de la tourmente actuelle et en présence du résultat chiffré laissé par cette dernière dans les finances publiques que l'on pourra, avec la sérénité nécessaire, repenser l'ensemble de la politique financière du pays à moyen et à long terme ... ».

— L'équilibre budgétaire pluriannuel

Devant l'impossibilité des entreprises privées à fournir à l'heure actuelle les éléments prévisionnels nécessaires à la programmation économique, le Gouvernement s'en est tenu à la déclaration gouvernementale du 4 juillet 1974 qui a énoncé la règle suivante concernant le rythme d'accroissement annuel du total des charges publiques dans une optique de maintien de l'équilibre budgétaire pluriannuel :

« La politique budgétaire sera ... orientée sur les ressources économiques ... de la société. Dans une optique d'équilibre dynamique à moyen terme, la progression des dépenses sera ajustée sur le rythme d'évolution prévisionnel et pluriannuel des recettes publiques tel qu'il se dégage de notre potentiel écono-

mique et compte tenu du phénomène de l'élasticité des recettes publiques par rapport à la croissance du produit national brut (ainsi que de l'adaptation du barème de l'impôt sur le revenu à l'évolution des prix et des revenus) ».

— Le potentiel de croissance économique durant les années 1976—1980 : +3% par an

La question se pose donc d'abord quelles pourront être les possibilités de croissance à moyen terme de notre produit national brut durant la période quinquennale 1976—1980.

Dans l'hypothèse d'une diminution de quelque 5% en 1975, notre produit intérieur brut aura augmenté encore d'environ 32% en volume pendant toute la période 1968—1975 (laquelle couvre approximativement deux cycles conjoncturels complets), ce qui correspond à un taux moyen d'expansion annuelle de l'ordre de 3,5%.

Tout porte cependant à croire que, dans les conditions actuelles, il serait à tout le moins téméraire — à défaut de véritable programme économique pluriannuel — de vouloir purement et simplement extrapoler à l'avenir les tendances observées dans le passé. Sur le plan international, la plupart des experts s'attendent en effet à un affaiblissement général de la croissance économique à moyen terme. Sur le plan national, l'essoufflement du mouvement de diversification industrielle et le plafonnement de l'essor de la place financière poseront sans doute de nouvelles limites à la croissance économique future de notre pays.

En attendant la fin du marasme économique actuel, le Gouvernement a donc jugé prudent d'admettre — du moins à titre provisoire — pour la définition de la norme de progression annuelle des dépenses publiques un rythme de croissance pluriannuel du produit intérieur brut en volume de l'ordre de 3%, c'est-à-dire un taux légèrement inférieur à celui retenu durant les dernières années (environ 3,5%).

— Hausse de l'échelle mobile : +10,9%

Le second facteur à prendre en considération afin de fixer un taux normatif d'accroissement annuel des dépenses publiques, est formé par la prévision de hausse annuelle de l'échelle mobile des salaires (moyenne annuelle des cotes d'application).

Rappelons que l'estimation des crédits inscrits au budget définitif pour 1975 est basée sur un niveau moyen de l'échelle mobile des salaires de 230.

Pour l'élaboration du projet de budget pour 1976, tous les crédits concernant des dépenses qui sont adaptées automatiquement à l'évolution de l'indice des prix à la consommation ont été évalués en fonction de l'hypothèse d'un niveau moyen de l'échelle mobile des salaires de 255.

A noter que cette hypothèse s'est imposée non seulement en raison du mouvement des prix attendu pour l'année 1976, mais également et surtout à la suite d'une hausse des prix plus rapide que prévue pendant l'année 1975.

D'un exercice à l'autre, un tel niveau moyen de l'échelle mobile des salaires comporte cependant une hausse de 10,9% des charges de l'Etat.

— L'élasticité des recettes fiscales par rapport à la croissance du P.N.B. : +1% environ

Enfin, en vertu des principes généraux de politique budgétaire pluriannuelle, la norme d'augmentation annuelle des dépenses publiques est à calculer compte tenu du phénomène de l'élasticité des recettes par rapport à la croissance du produit national brut en valeur.

Compte tenu de l'adaptation périodique du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à l'évolution de l'indice des prix une élasticité annuelle moyenne de l'ordre de 1% des recettes courantes de l'Etat par rapport aux possibilités d'expansion pluriannuelle du produit intérieur brut en valeur paraît représenter, du moins à titre provisoire, une hypothèse de travail raisonnable.

— La norme de progression des dépenses : +15,3%

En mettant en compte les trois facteurs précités, le Gouvernement a donc arrêté comme suit la norme d'augmentation annuelle du total des dépenses de l'Etat pour 1976 :

Possibilité de croissance à moyen terme du produit intérieur brut en volume (à prix constants)	+ 3,0%
Hausse du niveau moyen de l'échelle mobile des salaires entre 1975 et 1976 (255 au lieu de 230)	+10,9%
Elasticité annuelle moyenne des recettes ordinaires par rapport à la croissance du produit intérieur brut en valeur (à prix courants)	+ 1,0%
Total (multiplicatif)	+15,3%

— L'application de la « norme » à un niveau de base « normal »

La norme de progression des dépenses étant dégagée, il s'agit maintenant de définir le montant de base auquel le taux de progression de la norme doit s'appliquer. Comme tout le raisonnement de la politique pluriannuelle se fonde sur un cycle conjoncturel normal, il faut donc faire abstraction, lors de l'application de la norme des dépenses conjoncturelles exceptionnelles de 1975 qui sont destinées à parer, notamment par la mise en œuvre de travaux extraordinaires, la crise économique la plus grave que notre économie ait connue depuis la fin de la guerre et qui gonflent de façon exceptionnelle le budget de 1975.

Par conséquent, il convient de ne pas inclure, pour les besoins du présent calcul, les dépenses liées à la conjoncture exceptionnelle (761,9 millions de francs) dans le budget de 1975.

Les considérations précitées servent à orienter la politique budgétaire et en particulier à déterminer le niveau supportable des dépenses en période de conjoncture normale.

Les impératifs de la conjoncture économique

Au milieu de cette année, il s'est avéré extrêmement difficile de faire des prévisions quelque peu valables concernant le profil conjoncturel de l'année à venir. Comme il ne faut pas exclure qu'au début de l'année prochaine l'ensemble de notre économie n'aura pas encore retrouvé un rythme d'activité tant soit peu normal, le Gouvernement a jugé indiqué d'inscrire au projet de budget pour 1976 un ensemble de crédits non limitatifs qui devront permettre en principe de faire face à toute éventualité. Ces crédits, qui sont mis en compte « hors plafond », c'est-à-dire en dehors du volume normal du budget défini par la norme d'augmentation pluriannuelle des charges publiques, se rapportent aux actions suivantes :

Mise en œuvre de travaux extraordinaires d'intérêt général	100,0 millions
Subventions à des entreprises concourant à des travaux extraordinaires d'intérêt général	0,5 millions
Prestations de chômage	17,5 millions
Aide supplémentaire à la S. N. des C.F.L.	175,0 millions
	<hr/>
	293,0 millions

— « Budget normal » et « budget conjoncturel »

Puisqu'il faut comparer uniquement des chiffres comparables il convient, dans la comparaison entre les années 1975 et 1976, de considérer dans les deux cas, soit le « budget normal », soit le « budget conjoncturel » (pour ne pas dire « budget de crise »).

En d'autres mots, le « budget conjoncturel » se distingue du « budget normal » par le fait qu'il comprend également les dépenses exceptionnelles liées à la récession exceptionnelle que nous vivons actuellement.

Par conséquent, si l'on applique la norme de progression au « budget normal » de 1975, les dépenses conjoncturelles exceptionnelles de 1976 doivent être considérées comme étant « hors plafond ».

Les propositions budgétaires initiales

Il peut être intéressant de noter que les propositions budgétaires initiales, présentées pour 1976 par les départements ministériels, portaient en gros sur les montants ci-après :

Dépenses ordinaires	27 950 millions
Dépenses extraordinaires	5 450 millions
Dépenses totales	33 400 millions

Il fallait donc réduire les dépenses de quelque 3 milliards de francs !

La progression des dépenses ordinaires

Le projet de budget des dépenses ordinaires pour 1976, qui regroupe les charges courantes et permanentes de la collectivité nationale, accuse un rythme de progression de 15,1% par rapport au budget de 1975.

Ce taux d'augmentation s'explique pourtant en majeure partie par la hausse des prix. En effet, les deux composantes de ce taux global peuvent être chiffrées comme suit :

Croissance en volume (à prix constants) des dépenses ordinaires	+ 3,8%
Hausse du niveau moyen de l'échelle mobile des salaires (255 en 1976 au lieu de 230 en 1975)	+ 10,9%
Progression en valeur (à prix courants) des dépenses ordinaires (taux multipli- catif)	+ 15,1%

Les hausses « mécaniques »

La majeure partie de cette augmentation de 15,1% — ce qui correspond à 3 463,9 millions — du projet de budget des dépenses ordinaires pour 1976 s'explique essentiellement par l'incidence des facteurs de hausse suivants :

Répercussions directes de la progression de l'échelle mobile sur les salaires (sans les C.F.L.)	1 435,0 mio
Pensions des fonctionnaires, déduction faite de la majoration de la valeur numé- rique du point indiciaire et de l'aug- mentation de l'échelle mobile des sa- lares	95,2 mio
Charges du service de la dette publique	76,9 mio
Participation des communes dans cer- tains impôts de l'Etat	323,0 mio
Exécution des lois portant réforme de l'assurance-maladie	315,0 mio
Suppléments de pension en cas d'inva- lidité ou de décès précoces	56,8 mio
Subventions aux chemins de fer, abs- traction faite de l'aide additionnelle (175,0 millions) et de la réadaptation des allocations familiales (5,7 mio)	604,6 mio
Services publics d'autobus concession- nés ou autorisés par l'Etat	39,0 mio
	<hr/>
	2 945,5 mio

A ces chiffres il faut ajouter encore quelque 200 millions qui résultent dans une mesure prépondérante de l'adaptation de la masse des crédits (dépenses de fonctionnement et d'entretien, dépenses d'équipement et d'investissement, etc.), dont le niveau n'est pas lié directement à l'évolution de l'échelle mobile, mais qui doivent quand-même être ajustés en fonction de la hausse des prix escomptée entre 1975 et 1976.

Il s'ensuit qu'un niveau acceptable des crédits proposés pour 1976 n'a pu être atteint que grâce à la

réduction des dépenses ou, du moins, à la stabilisation des dépenses dans l'un ou l'autre domaine. Ces compressions ou freinages de certaines catégories de dépenses se sont en effet avérés inévitables afin de permettre au Gouvernement de mettre en œuvre, avec les moyens disponibles, un certain nombre de nouvelles mesures.

Les initiatives gouvernementales nouvelles destinées à assurer la poursuite du progrès social

Le Gouvernement a également inséré au projet de budget un certain nombre de crédits permettant la réalisation d'une série de nouvelles mesures devant assurer une plus juste redistribution des revenus et un soutien accru de certaines catégories défavorisées de la population. Loin de favoriser une accélération globale de la consommation qui serait préjudiciable à la lutte contre la hausse des prix, ces projets sont essentiellement conçus pour corriger les conséquences sociales de la récession :

Budget ordinaire :

Réadaptation sélective des allocations familiales (augmentation de 10% en moyenne)	163,7 mio
Majoration de 20% de l'allocation com- pensatoire en faveur de certaines catégo- ries de bénéficiaires de pensions et de rentes	17,0 mio
Ajustement des pensions et des rentes au niveau des salaires de 1974 (mon- tant net de la charge budgétaire)	48,2 mio
Réformes de l'assurance-pension agricole	25,0 mio
Révalorisation des rentes-accidents agri- coles	5,3 mio
Education différenciée des handicapés	29,7 mio
Intégration sociale de l'enfance	28,4 mio

Budget extraordinaire :

Allocation d'une indemnité compensa- toire annuelle aux exploitants agricoles	96,0 mio
	<hr/>
	413,3 mio

Les dépenses extraordinaires et les dotations des divers fonds d'investissement

Quant au projet de budget des dépenses extraordinaires auquel incombe en premier lieu le financement des équipements collectifs, les crédits proposés pour 1976 accusent une progression de 535,9 millions, soit 15,4%, par rapport au budget définitif pour 1975.

Le tableau synoptique ci-après reflète l'évolution des principaux postes du budget extraordinaire :

	Compte provisoire 1974	Budget définitif 1975	Projet de budget 1976
Dotation des fonds d'investissements publics . . .	1 026,0	1 531,0	1 612,0
Fonds d'investissements pour les télécommunications	325,0	475,0	500,0
Fonds spécial pour l'épuration des cours d'eau	175,0	290,0	300,0
Fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux)	32,0	256,0	282,0
Fonds des routes	494,0	510,0	530,0
Mesures économiques spéciales dans l'intérêt de l'agriculture	215,0	570,0	446,0
Augmentation du capital social des C.F.L.	—	—	500,0
Autres dépenses extraordinaires	1 505,0	1 368,2	1 447,1
Total des dépenses extraordinaires	2 746,0	3 469,2	4 005,1

Notes : Les montants sont indiqués en millions de francs.

Le fonds des routes sera alimenté en outre au moyen d'un emprunt de 150,0 millions.

Dans le cadre des programmes exécutés par l'intermédiaire des fonds d'investissements publics, le Gouvernement a opté pour une intensification sélective des investissements dans les domaines où il importe de combler encore des retards. La vue d'ensemble des programmes d'investissements donnée dans le projet de budget montre d'ailleurs que, malgré le rétrécissement des moyens financiers disponibles, l'effort d'équipement du secteur public sera poursuivi activement durant le prochain exercice. Conformément à son programme, le Gouvernement s'est attaché à équilibrer pour autant que possible la progression dans le temps du volume total des travaux publics. Dans les conditions actuelles, une telle attitude a le mérite évident de soutenir le secteur de la construction tout en évitant de provoquer une nouvelle surchauffe.

A noter également que les crédits votés pour 1975 au titre des mesures spéciales de l'agriculture comprennent des restants d'exercices antérieurs pour un montant de 120,0 millions. Si, compte tenu de cette particularité, les crédits proposés pour 1976 se situent donc à peu près au même niveau que ceux de l'exercice précédent, ils représentent cependant plus que le double des dépenses effectives de l'exercice 1974.

A remarquer, enfin, que le projet de budget des dépenses extraordinaires aligne un crédit exceptionnel de 500,0 millions à titre de part du Grand-Duché dans l'augmentation du capital social de la S. N. des C. F. L. Conformément aux propositions soumises par le Gouvernement à la Commission des finances et du budget de la Chambre des députés, cette dépense sera financée au moyen d'un prélèvement équivalent sur l'excédent budgétaire reporté de l'exercice 1974.

Les recettes ordinaires et extraordinaires

Au total, les prévisions de recettes pour 1976 sont supérieures à celles inscrites au budget définitif pour 1975 de 3 982,9 millions, soit de 15,1%. Abstraction faite de l'emprunt de 850,0 millions prévu pour 1976, ce taux de progression se réduit toutefois à 11,9%.

En ce qui concerne les évaluations des recettes ordinaires pour 1976, celles-ci dépassent les estimations effectuées pour 1975 de 3 158,9 millions ou de 12,0%. Il va sans dire que ce taux de progression relativement modéré traduit avant tout l'incidence de la mauvaise conjoncture de 1975 qui se répercutera sur le rendement fiscal de l'exercice 1976.

Quant aux recettes extraordinaires, celles-ci passent de 97,2 millions en 1975 à 921,2 millions en 1976. En effet, le projet de budget pour 1976 prévoit l'émission d'un emprunt de 850,0 millions pour la couverture des dépenses extraordinaires qui sont inscrites au budget proprement dit.

Signalons par ailleurs que l'exécution du programme du Fonds des routes prévu pour 1976 nécessitera l'émission d'un emprunt supplémentaire de 150,0 millions.

L'équilibre global du projet de budget

Le « budget normal »

Abstraction faite de l'emprunt de 850,0 millions, le « budget normal » pour 1976 est arrêté avec un excédent de dépenses de 860,2 millions. Un tel déficit budgétaire doit être considéré comme tout à fait acceptable. Il représente en effet moins de 3% du total des dépenses du projet de budget. En outre, le budget extraordinaire (4 005,1 millions) reste toujours couvert pour plus de 75% par l'excédent du budget ordinaire (3 073,7 millions).

Le Gouvernement envisage donc d'émettre en 1976 des emprunts à long terme pour un montant global de 1 milliard. Comme le dernier emprunt de l'Etat, à savoir : l'emprunt de 300 millions sous forme de bons d'épargne à capital croissant, a été contracté vers le milieu de 1973, ces émissions répondent d'ailleurs à des besoins réels de certains investisseurs institutionnels, notamment des régimes de pension contributifs et des compagnies d'assurance privées, qui sont tenus de placer une partie de leurs disponibilités en titres de la dette publique.

A noter, cependant, qu'au cours de l'exercice 1976 la dette publique s'accroîtra encore du fait de l'émission de certificats de la dette publique, évalués actuellement à quelque 1 775 millions, au profit des régimes de pension contributifs (établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité, caisse de pension agricole et caisse de pension des artisans).

Le « budget conjoncturel »

Le « budget conjoncturel » pour 1976 présente par contre un déficit supplémentaire éventuel de 283,0 millions. Mais, conformément aux principes de poli-

tique budgétaire pluriannuelle, le financement de ce découvert pourra être assuré au moyen des excédents budgétaires accumulés au cours des dernières années de haute conjoncture. Ce prélèvement sur les disponibilités de la trésorerie restera limité aux nécessités qu'imposera la persistance éventuelle de la récession durant une partie de l'année 1976. En tout cas, cet appel aux réserves conjoncturelles n'aura pas pour but et pour effet de créer des revenus additionnels, mais de préserver autant que possible le pouvoir d'achat des travailleurs touchés par la crise, de même que l'adaptation du tarif de l'impôt.

Mais, comme le souligne à juste titre le Conseil économique et social dans son avis du 8 juillet 1975 au sujet de la situation économique, financière et sociale du pays, « la mise en œuvre d'un programme contre le chômage d'une telle ampleur ne manquera pas d'épuiser rapidement les fonds accumulés par l'Etat au cours des années de haute conjoncture et posera donc, à très court terme, le problème de la reconstitution nécessaire de réserves ».

Annexe I

PROJET DE BUDGET POUR 1976

« Budget normal »

Millions de francs	Budget voté 1975 ¹	Projet de budget 1976	+ ou - (en %)
BUDGET ORDINAIRE			
Recettes (26 245,7 + 5,6 =)	26 251,3	29 410,2	+12,0
Dépenses (22 859,1 + 13,5 =)	22 872,6	26 335,9	+15,1
Excédents (3 386,6 - 7,9 =)	+3 378,7	+3 074,3	-
BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Recettes	97,2	921,2 ²	-26,7 ³
Dépenses	3 469,2	4 005,1	+15,4
Excédents	-3 372,0	-3 083,9	-
BUDGET TOTAL			
Recettes (26 342,9 + 5,6 =)	26 348,5	30 331,4 ²	+11,9 ³
Dépenses (26 328,3 + 13,5 =)	26 341,8	30 341,0	+15,2
Excédents (14,6 - 7,9 =)	+6,7	-9,6	-

1 Compte tenu de l'incidence du projet de loi ayant pour objet d'introduire une subvention pour réduire le prix à la consommation privée du beurre (recettes : +5,6 millions; dépenses : +13,5 millions).

2 Y compris le nouvel emprunt de 850 millions.

3 Abstraction faite du nouvel emprunt de 850 millions.

PROJET DE BUDGET POUR 1976

« Budget conjoncturel »¹

Millions de francs	Budget voté 1975 ²	Projet de budget 1976	+ ou - (en %)
BUDGET ORDINAIRE			
Recettes	26 276,3	29 420,2	+12,0
Dépenses	23 634,5	26 628,9	+12,7
Excédents	+2 641,8	+2 791,3	—
BUDGET EXTRAORDINAIRE			
Recettes	97,2	921,2 ³	-26,7 ⁴
Dépenses	3 469,2	4 005,1	+15,4
Excédents	-3 372,0	-3 083,9	—
BUDGET TOTAL			
Recettes	26 373,5	30 341,4 ⁴	+11,8 ⁴
Dépenses	27 103,7	30 634,0	+13,0
Excédents	-730,2	-292,6	—

1 Recettes et dépenses conjoncturelles (à considérer « hors plafond »):

Recettes

Remboursement par les communes des dépenses relatives aux travaux extraordinaires d'intérêt général

25,0 10,0 —

Dépenses

Mise en œuvre de travaux extraordinaires d'intérêt général

250,0 100,0 —

Subventions à des entreprises concourant à des travaux extraordinaires d'intérêt général

1,0 0,5 —

Prestations de chômage

47,5 17,5 —

Aide supplémentaire à la S. N. des C. F. L.

463,4 175,0 —

2 Compte tenu de l'incidence du projet de loi ayant pour objet d'introduire une subvention pour réduire le prix à la consommation privée du beurre (recettes : +5,6 millions; dépenses : +13,5 millions).

3 Y compris le nouvel emprunt de 850 millions.

4 Abstraction faite du nouvel emprunt de 850 millions.